

Déclaration des sociétés de fiducie et de prêts hypothécaires du Canada sur les transactions avec des non-résidents, 2008

Confidentiel une fois rempli

Veuillez en faire une copie pour vos dossiers

If you prefer this questionnaire in English, please check

Sans frais: 1(866) 765-8143 
 Télécopieur: 1(613) 951-9031
 Courriel: bdp.enquetes@statcan.ca

En cas d'erreur(s), prière de corriger le nom et l'adresse ci-dessus

Directives

Autorité :

Cette enquête annuelle est menée en vertu de la Loi sur la statistique, Lois révisées du Canada (1985), chapitre S19. En vertu de la Loi sur la statistique, il est obligatoire de remplir le présent questionnaire.

Confidentialité :

En vertu de la Loi sur la statistique, les renseignements fournis sont traités de façon confidentielle et ne sont pas sujets à la Loi sur l'accès à l'information.

L'objet :

Obtenir des renseignements sur les transactions des non-résidents par des sociétés de fiducie et de prêts hypothécaires avec des non-résidents qui servent à la préparation des états de la balance des paiements internationaux et du bilan des investissements internationaux du Canada. De tels états aident le gouvernement du Canada à établir les politiques monétaires et celles de taux de change. Les autres utilisations comprennent les négociations sur le commerce international, la planification des entreprises, la commercialisation et la recherche.

Période observée:

Veuillez faire votre déclaration en date du 31 décembre 2008. Si ce n'est pas possible, veuillez indiquer la fin de période de l'année d'exercice la plus proche:

Jour	Mois	Année

Retour de ce questionnaire :

Le présent questionnaire, dûment rempli, doit être retourné **dans un délai de quatre semaines** à la Division de la balance des paiements, Statistique Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0T6. Si vous avez besoin d'éclaircissements au sujet du questionnaire, téléphonez à frais virés au **1(613) 951-1861**.

Contenu :

Ce questionnaire devrait inclure les activités de chaque succursale canadienne d'une société de fiducie ou de prêts hypothécaires. La société déclarante peut produire soit une déclaration regroupant toutes ses succursales canadiennes avec le siège social, soit une déclaration distincte pour chaque succursale et le siège social au Canada. Il suffira de produire un exemplaire de toute déclaration.

Déclaration :

C'est la société de fiducie du Canada qui exécute ou négocie effectivement les transactions, les retraits et les autres envois de fonds à l'extérieur du Canada, qui doit déclarer la transaction.

Résidence :

Les non-résidents sont des personnes ou des sociétés domiciliées hors du Canada, quelle que soit leur citoyenneté. Normalement, elles ne sont pas tenues de payer les impôts canadiens sur le revenu (sauf l'impôt de retenue des non-résidents). Dans le cas des sociétés de portefeuille et de fiducie, le pays de résidence est déterminé d'après la résidence de leurs usufruitiers. Lorsqu'on ne connaît pas le pays de résidence des usufruitiers, le pays de résidence de la société de portefeuille ou de fiducie est déterminé d'après la résidence des bénéficiaires du revenu courant.

Méthodes de calcul :

Prière d'adopter les méthodes de calcul ci-après: pour les actions, le prix d'achat ou la valeur vénale, selon le plus faible des deux; pour les obligations, le montant nominal; pour les prêts hypothécaires, la somme à rembourser; pour les biens immobiliers, le prix d'achat moins l'hypothèque due.

On peut limiter toute analyse exigée par les parties I, III et IV aux comptes individuels d'une valeur en capital de \$500,000 ou plus. Des estimations réalistes, tirées, par exemple, des déclarations d'impôt s'il s'agit de revenu envoyé à des non-résidents, suffiront pour les Parties III et IV. Calculer et déclarer tous les chiffres en milliers de dollars canadiens.

Sociétés d'assurances:

Les affaires des sociétés d'assurances étrangères au Canada sont considérées comme celles d'une "succursale" au Canada. En conséquence, les avoirs de titres, hypothèques, etc., déposés au Canada en vertu des lois sur les assurances ou détenus à titre d'engagements envers des détenteurs de police canadiens (ou les transactions se rapportant à ces avoirs) sont considérés comme appartenant à des résidents du Canada et ne sont pas à déclarer. L'avoir hypothécaire et les avoirs de titres des **sociétés d'assurance-vie des États-Unis** (ainsi que les transactions se rapportant à ces avoirs) proviennent d'autres sources et ne doivent pas figurer dans le questionnaire. Les avoirs des sociétés d'assurances étrangères qui n'appartiennent pas à la succursale canadienne doivent être déclarés.

Valeur des engagements (Partie II)

Les sociétés de fiducie et de prêts hypothécaires qui sont des filiales de banques à charte n'ont pas à remplir la partie II car ces montants sont déjà inclus dans les données mensuelles rapportées par ces dernières.

Envois de fonds :

Les envois à inscrire aux parties III et IV peuvent prendre la forme de transferts de fonds en devises canadiennes ou étrangères, à un client non résident ou au compte de banque d'un client non résident, au Canada ou à l'étranger. Les envois effectués sous forme de transferts de titres ne doivent pas être déclarés. Ne pas déclarer les paiements d'intérêts, de dividendes et de principal effectués par des mandataires, les envois à l'étranger au nom de résidents (e.g. contributions bénévoles ou caisses de voyages) ni l'intérêt, les dividendes et le principal reçus à l'égard de titres étrangers.

Transactions de titres:

Statistique Canada reçoit des déclarations mensuelles sur les transactions internationales en titres de succursales et bureau au Canada des banques, des agents de change, des courtiers en valeurs mobilières, de certaines sociétés de fiducie et de certains fonds mutuels et fonds de retraite. En conséquence, les sociétés de fiducie et de prêts hypothécaires ne doivent déclarer que les transactions avec l'étranger (y compris les agents de change et les courtiers en valeurs mobilières) qui n'ont pas été effectuées par l'entremise d'une succursale canadienne, ou une agence soumise à la déclaration mensuelle.

Détail géographique:

Utilisez la liste des codes ci-jointe pour identifier le pays. S'il n'existe pas de données précises par pays, veuillez donner une estimation. Si des problèmes se posent pour la ventilation des postes par pays, veuillez seulement inscrire le code pour ceux dont la valeur dépasse \$500,000.

Nous vous saurions gré de nous communiquer toute explication ou réserve qui s'impose à la suite d'un changement quelconque survenu par rapport à votre dernière déclaration.

		Pour les résidents				
		Des États-Unis	Du Royaume-Uni	D'autres pays	Code pays	De tous les pays étrangers
I Valeur de l'actif administré ou détenu à la fin de l'année en vue d'un bénéfice pour des non-résidents par des succursales au Canada, dans des comptes de gestion, de dépôt en garde et d'agence, dans des successions et des fonds de fiducie et dans des sociétés de portefeuille :		\$ milliers				
Titres canadiens	Actions	01				
	Obligations	02				
Prêts hypothécaires à des Canadiens		03				
Biens immobiliers au Canada (moins les dettes à l'égard de résidents du Canada)		04				
Soldes en dollars canadiens		05				
Autres avoirs canadiens		06				
Titres étrangers	Actions des États-Unis	07				
	Obligations des États-Unis	08				
	Autres titres	09				
Autres avoirs étrangers		10				
II Valeurs des engagements de la société envers des non-résidents à la fin de l'année – exclure les montants déclarés à la partie I :		\$ milliers				
Certificats de placement garantis, récépissés et obligations de la société, en dollars canadiens		11				
Comptes de dépôt en dollars canadiens		12				
Comptes de dépôt en dollars américains		13				
III Envois de fonds à l'extérieur du Canada au cours de l'année (référer aux directives) :		\$ milliers				
Revenu envoyé à des non-résidents, sur des avoirs détenus au Canada dans des comptes de gestion, de dépôt en garde et d'agence, dans des successions et des fonds de fiducie et dans des sociétés de portefeuille (exclure l'intérêt sur des engagements déclarés à la partie II).		14				
Retraits de capitaux de :						
Successions et fonds de fiducie		15				
Autres comptes de gestion, de dépôt en garde, et d'agence, sociétés de portefeuille, fonds mutuels, fonds de retraite, etc.		16				
IV Envois de fonds au Canada au cours de l'année (référer aux directives) :		\$ milliers				
Revenu envoyé au Canada en provenance d'avoirs étrangers détenus dans des comptes de gestion, de dépôt en garde et d'agence, dans des successions et des fonds de fiducie et dans des sociétés de portefeuille		17				
Honoraires et autres frais d'administration		18				
Capital viré dans des comptes de gestion, de dépôt en garde et d'agence, à des successions et fonds de fiducie et à des sociétés de portefeuille		19				
V Transactions sur titre (ne pas remplir cette section si les transactions sont déclarées sur la Formule BP-30F): Coût des titres achetés directement d'agents de change, de courtiers en valeurs mobilières et d'autres personnes à l'extérieur du Canada :		\$ milliers				
Titres canadiens	Actions	20				
	Obligations (y compris les certificats de placement garantis)	21				
Titres étrangers	Actions des États-Unis	22				
	Obligations des États-Unis	23				
	Autres titres	24				
Produit des titres vendus directement à des négociants et courtiers en valeurs mobilières non-résidents et à d'autres personnes à l'extérieur du Canada:		\$ milliers				
Titres canadiens	Actions	25				
	Obligations (y compris les certificats de placement garantis)	26				
Titres étrangers	Actions des États-Unis	27				
	Obligations des États-Unis	28				
	Autres titres	29				
Nom de la société:						
Adresse: (succursale seulement <input type="checkbox"/> ou regroupement avec le siège social <input type="checkbox"/>		Merci				
Date	Téléphone	Courriel	Nom et fonction du responsable		Signature	
	Télocopieur					